



AVIS DE VACANCE DE FONCTIONS

dans les établissements hospitaliers

de la Nouvelle-Calédonie

N° 2025-DASS-13110 du 7/03/2025

LOCALISATION DU POSTE	DESSCRIPTIF DU POSTE
<p>Collectivité : Centre hospitalier territorial (CHT) Gaston Bourret</p> <p>Services : Cardiologie Diabétologie, endocrinologie et maladies métaboliques Evaluation et traitement de la douleur Hépatogastro-entérologie Médecine polyvalente Néonatalogie-Réanimation néonatale Neurologie Oncologie Unité médico-judiciaire de proximité</p> <p>Site : Médipôle de Koutio - Dumbéa</p>	<p>Intitulé des fonctions : Chef de service</p> <p>Corps : Praticien des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie</p> <p>Clôture des candidatures : 25/04/2025</p>

Pour ces fonctions, les candidats devront remplir les conditions prévues par la délibération modifiée n° 139/CP du 26 mars 2004 portant statut des praticiens des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie.

Le dossier de candidature, composé d'une demande manuscrite aux fonctions de chef de service et d'un curriculum vitae détaillé, doit **obligatoirement être accompagné d'un projet de service.**

MODALITES DE DEPOT DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature complet doit :

➤ **soit être transmis, par voie électronique**, à l'adresse suivante :

sylvie.cugola@gouv.nc

➤ **soit être déposé, contre récépissé**, à l'adresse suivante :

Direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie

Service de l'offre et de la qualité des soins (SOQS)

7, rue Paul Doumer (ancien site du CHT – Bâtiment C – Rez-de-chaussée)

Nouméa

➤ **soit être transmis, par voie postale, sous pli recommandé**, à l'adresse suivante :

Direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie

Service de l'offre et de la qualité des soins (SOQS)

B.P M2

98849 Nouméa Cédex

Nouvelle-Calédonie

Le respect de la date limite de dépôt des candidatures est apprécié au vu de la date de réception du dossier par la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de Nouvelle-Calédonie (DASSNC).

Tout dossier incomplet ou non conforme à la date de clôture des candidatures ou parvenu à la DASSNC après cette date est réputé irrecevable. Le candidat sera informé des motifs de l'irrecevabilité de son dossier.